

ONIVAL

WOIGNARUE

HAUTEBUT

Viel Onival - Les Blancarts

## Bulletin d'informations

**Bulletin des mois d'Août (2<sup>ème</sup> quinzaine) - Septembre et Octobre 2025**

**N° 239**

### L'Edito de Madame Le Maire



Chères Woignarusiennes, Chers Woignarusiens,

**Il me semble essentiel de rappeler la définition du village rural** : village en zone non urbaine, dont les activités principales sont liées à l'agriculture et à la vie traditionnelle.

La **chasse** et les **sons de la nature** – les coqs qui chantent, les chiens qui aboient, les canards qui cancanent font partie intégrante de notre vie rurale.

Je rappelle **fermement** que la **campagne** est vivante, avec ses bruits et ses odeurs au rythme des saisons.

La **chasse** est une **tradition locale ancrée**, réglementée et encadrée, exercée par des hommes et des femmes qui connaissent la nature, qui l'aiment et qui la protègent. Les chasseurs contribuent à la **gestion des espaces naturels, à la régulation des espèces**, et à **l'entretien de notre patrimoine paysager**. Ils participent activement à la vie de notre village.

**Aussi la chasse et les bruits de la nature**, font pleinement partie de la **vie rurale**, de **NOTRE VILLAGE** et ils méritent d'être **respectés, compris et protégés**.

J'appelle donc chacun à faire preuve de **compréhension, de respect mutuel et de bon sens**.

**Venir s'installer à la campagne, c'est accepter sa vie, ses sons et ses traditions.**

=====

Par l'intermédiaire des pages suivantes, vous trouverez diverses informations notamment sur le renforcement des mesures de biosécurité en raison du relèvement du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire ; un ensemble d'informations diffusées par la CCVS dont le calendrier des jours de passage du centre de santé mobile - **le Médicobus** – sur les communes de Mers-Les-Bains, d'Eu et du Tréport.

Des manifestations organisées dans la commune au cours de ces trois derniers mois y sont également relatées ainsi que celles programmées en ce mois de Novembre (pour ne citer que la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918, le repas des aînés offert par la municipalité) et celles définies à l'agenda de Décembre.

Madame Le Maire – Dominique MALLET – En ce 31 Octobre 2025

# Communication de la Direction Départementale de la Protection des Populations

## Influenza Aviaire



Le Ministre en charge de l'Agriculture vient de prendre la décision de relever le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) **de « modéré » à « élevé »** (arrêté publié au JORF du 21 octobre 2025). Cette mesure vise à prévenir la diffusion du virus vers les élevages avicoles. Cette élévation du niveau de risque fait suite à la découverte, dans un temps court, de 4 foyers en élevage (Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, Lot et Garonne, Vendée), ainsi que dans plusieurs basses-cours.

L'influenza aviaire peut se transmettre par contacts directs entre oiseaux et par contacts indirects à travers : des véhicules, du matériel, des personnes, des fientes, du lisier, des résidus d'élevage.

Les conséquences de ce passage en risque élevé sont les suivantes :

**1. La mise à l'abri des volailles** (élevages commerciaux, basses-cours et détenteurs d'appelants) : ce confinement était obligatoire depuis le passage en risque modéré depuis le 15 octobre, dans les 83 communes de la Somme situées en zone à risque particulier (ZRP). **Il est maintenant obligatoire sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

**2. Les rassemblements d'oiseaux (foires, marchés, expositions, concours)** sont interdits. Des dérogations peuvent être délivrées au cas par cas, par exemple pour les espèces élevées en volière.

**3. Le transport et l'utilisation des appelants sont autorisés uniquement pour les détenteurs d'appelants de catégorie 1<sup>1</sup>**, sous réserve d'un transport ou d'une utilisation d'un nombre d'appelants nomades inférieur ou égal à 30 et du respect des mesures de biosécurité. Ce seuil de 30 s'applique uniquement aux appelants nomades et ne s'applique pas aux appelants résidant sur le site de chasse de façon permanente.

**Pour les détenteurs de catégories 2<sup>2</sup> et 3<sup>3</sup> : le transport des appelants est interdit.** L'utilisation d'appelants est autorisée uniquement aux personnes ayant des appelants présents sur le site de chasse de façon permanente.

Si des appelants sont transportés, ils doivent appartenir à un seul propriétaire. Seuls les appelants transportés doivent être attachés, il ne doit pas y avoir de mixité dans l'attelage avec les appelants présents sur place.

**4. Les mouvements de gibiers à plumes**, entre deux élevages, **sont autorisés sous conditions** (voir avec mon service). **Les lâchers de gibiers à plumes de la famille des anatidés sont quant à elles interdites.**

**Par ailleurs, il est rappelé que toute mortalité d'oiseaux sauvages libres doit être signalée au réseau SAGIR, par l'intermédiaire de la Fédération des chasseurs de la Somme au 03 22 82 90 90 ou de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au 03 22 24 51 63.**

+++++

1 : Détenteur de catégorie 1 : qui détient, outre ses appelants, au plus 15 oiseaux ; et qui n'est pas en lien épidémiologique avec un établissement détenant plus de 50 volailles ou oiseaux captifs ;

2 : Détenteur de catégorie 2 : qui détient, outre ses appelants, plus de 15 oiseaux ; et qui n'est pas en lien épidémiologique avec un établissement détenant plus de 50 volailles ou oiseaux captifs ;

3 : Détenteur de catégorie 3 : en lien épidémiologique avec un établissement détenant plus de 50 volailles ou oiseaux captifs quel que soit le nombre d'appelants détenus.

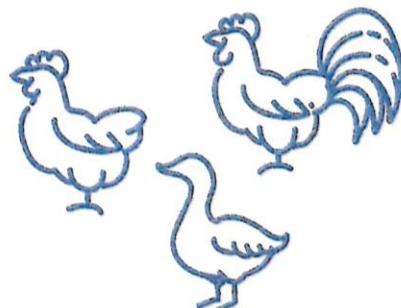
## Infographie relative aux mesures de biosécurité renforcées à mettre en place dans les basses-cours.



# REINFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d'une-crise-sanitaire>

# Joli succès pour les Journées du Patrimoine 2025

13 et 14 septembre

Au niveau national, les Journées Européennes du Patrimoine fixées les 20 et 21 septembre étaient consacrées au patrimoine architectural, « qui façonne nos paysages et notre mémoire culturelle ». Selon la définition de l'Académie française, « l'architecture est l'art de construire, de disposer ou d'orner des édifices ».

Pour notre commune, les dates du samedi 13 septembre après-midi et du dimanche 14 avaient été retenues. L'édition 2025 proposée avait pour fil conducteur **« les détails architecturaux et de construction qui façonnent et ont façonné l'habitat dans notre commune »** ; avec en toile de fond une exposition à la salle des fêtes comprenant plusieurs thèmes : **« en flânant dans les rues de Woignarue à la recherche de détails architecturaux ! », Woignarue et ses moulins, Woignarue et la serrurerie, Woignarue et le hâble d'Ault joyau écologique de la Baie de Somme.**

Par ailleurs, **l'histoire de l'harmonie municipale, fondée en 1901, y était retracée** au travers de quelques dates anniversaires emblématiques (les 50 ans, les 100 ans), de son histoire (les différents chefs et présidents, les fêtes de la Sainte-Cécile, le jumelage avec Pfulgriesheim) et de multiples concerts.

Parallèlement des artisans assurant la préservation de notre patrimoine immobilier ou mobilier étaient présents pour faire découvrir leur savoir-faire et échanger avec le public : vitrailliste, métallier d'art, vannier, sculpteur sur bois, tapissier, rénovation de demeures (technique du torchis et du clayonnage ; à noter également l'Association pour la Promotion de l'Environnement dans le Vimeu (l'APEV) qui œuvre notamment pour la sauvegarde du patrimoine bâti picard.



Un public particulièrement attentif et curieux !



Atelier de vannerie et de clayonnage



Sculpteur sur bois



**Tapissière et Vitrailiste en démonstration**



**Techniques de rénovation des demeures anciennes dont le torchis**

Comme à l'accoutumée, l'église Sainte Marie-Madeleine faisait son opération « Portes Ouvertes ».

Un grand merci aux nombreux visiteurs (villageois et des communes environnantes ou bien plus éloignées), aux exposants, aux membres de la commission Communication – Vie locale, à Madame le Maire, à toutes les personnes qui ont répondu à mes sollicitations ! et qui ont ainsi contribué à la réussite de cette édition 2025 : apport de photos, de documents, de renseignements ; une mention toute particulière à la personne qui a réalisé l'affiche - support de communication, à Laurent (BRENET) en mairie, à Maurice et Éric ..... sans oublier les agents communaux pour l'installation et le démontage de l'exposition.

Les fêtes du patrimoine sont à n'en pas douter un moment privilégié de partage intergénérationnel !

**Bertrand ALIX – 4ème Adjoint**

### **Expression de la vie Communale**

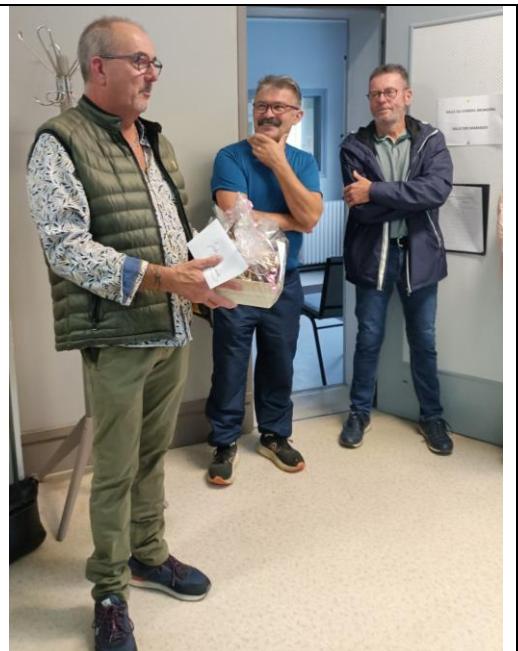
Moment convivial organisé en mairie ce 14 octobre

à l'occasion du départ en retraite de Jacky

MORCHAIN.

Jacky a fait son entrée au sein de la collectivité le 15 avril 2024.

Ses collègues, les élus sont venus le remercier pour les liens professionnels et personnels tissés au cours de ces mois et lui souhaiter le meilleur pour l'organisation de son nouvel agenda !



## La Vie associative et/ou municipale à l'honneur

### Les chineurs au rendez-vous de la brocante organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

La brocante de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, organisée le dimanche 3 août, a réuni pas moins de 26 exposants (145 mètres linéaires réservés), permettant aux chineurs, venus nombreux, de profiter de bonnes affaires..... avec en prime, un soleil soutenu.

Les membres de l'association étaient tout particulièrement satisfaits de la fréquentation régulière au long de la journée et pour le nombre de repas servis.



### Opération Brioches 2025



La distribution des brioches préalablement commandées s'est effectuée en mairie le samedi 11 octobre matin, en présence notamment de Mme FERET – membre de l'Association Adapei 80 – section d'Abbeville.

Au détour, la somme de 642.70 € a été collectée ; somme à laquelle il convient de déduire le coût des brioches achetées : 256 €. De ce fait, **la somme nette de 386.70 € a été reversée au profit de l'ADAPEI 80 « Les Papillons Blancs ».**

Madame FERET a rappelé des projets financés par l'Adapei 80 qui accompagne plus de 2 000 personnes en situation de déficience intellectuelle et troubles associés dans le département de la Somme, comme des activités de loisirs, des initiatives culturelles, des formations, l'accès à l'éducation, des projets professionnels ....

**Aussi, chaque don participe directement à l'amélioration de leur quotidien.**



Au chapitre de récentes réalisations : achats de licences sportives, du matériel et équipement pour le Foyer de Vie de Corbie, la création d'un nouveau bâtiment d'hébergement pour le Foyer de Vie à Flixecourt, une station de lavage des véhicules pour l'ESAT d'Abbeville inaugurée en 2024.

### Mobilisation pour Octobre Rose le dimanche 12 Octobre

L'évènement s'inscrivait dans le cadre d'Octobre Rose, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

50 personnes s'étaient réunies, dès 9 heures, devant la salle Charles Lecat, en vue de parcourir au choix un parcours de 2 ou 6 kilomètres, dessiné sur le territoire communal.



Les marcheurs se sont ensuite retrouvés à la salle de musique où un « pot rose » a été partagé dans une ambiance chaleureuse.

Une urne de dons était à disposition.

La somme de **286.40 €** a été reversée à l'association « Agir contre le cancer 80 (ACC80) ».

## Soirée Campagnarde du RPI Woignarue – Bourseville

Ce samedi 25 octobre, plus de 100 convives étaient réunis à la salle des fêtes de Woignarue : au menu de ce temps festif et convivial, le devenu célèbre camembert rôti de l'association, suivi d'un délicieux bavarois aux poires !



## « Halloween Party » du 1<sup>er</sup> novembre



Les membres de l'association RPI Woignarue-Bourseville tiennent vivement à remercier les habitants des deux communes pour leur générosité dans le cadre de la collecte de friandises ..... Les corbeilles ont rapidement débordé .....! Le défilé s'est achevé autour d'un petit goûter bien mérité.

Merci également aux accompagnateurs.

### Infos diverses

#### POINT JUSTICE | PERMANENCES DE FIN D'ANNÉE 2025

Ce service permet à tout citoyen du territoire d'obtenir un **rendez-vous gratuit** avec un **conseiller ADIL**, un **notaire**, un **juriste**, un **conciliateur** ou un **commissaire de justice** pour évoquer une situation, un différend ou une question juridique.

**Prise de rendez-vous obligatoire au 02 27 28 05 91**

##### Permanences :

- **Conciliateur** : 17 novembre, 1er décembre et 15 décembre – de 9 h à 12 h
- **Notaire** : 8 décembre – de 14 h à 17 h
- **Juriste** : 10 novembre et 17 décembre de 9 h30 à 12 h
- **ADIL (information logement)** : 19 novembre - de 14h à 17h  
**Maison des Services Publics** – 12 avenue Jacques Anquetil, 76260 Eu

Plus d'informations auprès de la Maison des Services Publics : **02 27 28 05 91**

Post Facebook à relayer : <https://bit.ly/4nC8JX5>

Et sur la page dédiée : <http://bit.ly/4oJNF1I>



**POINT JUSTICE PERMANENCES 2025**

**CONCILIATEUR**  
9h à 12h sur RDV  
• 15 septembre  
• 6 octobre  
• 20 octobre  
• 3 novembre  
• 17 novembre  
• 1er décembre  
• 15 décembre

**NOTAIRE**  
14h à 17h sur RDV  
• 8 septembre  
• 8 décembre

**ADIL**  
14h à 17h sur RDV  
• 17 septembre  
• 15 octobre  
• 19 novembre

**JURISTE**  
9h30 à 12h sur RDV  
• 13 octobre  
• 10 novembre  
• 17 décembre

**adil**

**Sur rendez-vous !**  
**02 27 28 05 91**

**MAISON DES SERVICES PUBLICS** Communauté de communes des Villes Soeurs 12 avenue Jacques Anquetil 76260 Eu  villes-soeurs.fr

## L'ESPACE NUMÉRIQUE MOBILE SUR LES ROUTES DU TERRITOIRE

**Vous avez une démarche administrative en ligne à faire, mais pas d'ordinateur, d'imprimante ou de connexion Internet ?**

L'Espace Numérique Mobile (ENM) vient à vous ! Chaque lundi, une camionnette équipée (connexion Internet, Pack Office, imprimante, scanner) sillonne les communes de la **Communauté de Communes des Villes Sœurs** pour proposer un **accompagnement gratuit** à l'usage du numérique et à l'e-administration.

L'**animateur multimédia** présent vous forme à :

- L'utilisation du matériel informatique,
- La navigation sur Internet,
- Les démarches administratives en ligne.

**Programme de novembre 2025 :**

Matin (10h à 12h) / Après-midi (14h à 16h)

- **10 novembre** : Eu / **Woignarue (Mairie)**
- **17 novembre** : Embreville / Incheville
- **24 novembre** : Longroy / Criel-sur-Mer

**Gratuit, sans rendez-vous (réservation conseillée)**

au **07 88 40 62 78**

- Toutes les informations sur la page dédiée : <http://bit.ly/3JtuPwT>

Lundi 3 novembre	MATIN : de 10h à 12h	APRÈS-MIDI : de 14h à 16h
Flocques - Salle des fêtes	St Pierre en Val - Mairie	
Eu - Salle M. Audiard	Woignarue - Mairie	
Lundi 17 novembre	Incheville - Mairie	
Lundi 24 novembre	Longroy - Mairie	Criel sur Mer - Mairie

## Le Médicobus, dispositif d'Appui Santé

**Vous n'avez pas de médecin traitant ou votre médecin ne peut vous recevoir rapidement ?**

**Le Médicobus fait étape selon les dates ci-dessous à EU, à Mers-Les Bains et au Tréport.**



**Des rendez-vous sont proposés par des professionnels de santé, récemment retraités.**

Prise de Rendez-vous impérative par téléphone au **02 35 82 69 40** ou en ligne **sur Doctolib** en tapant « **Centre de santé mobile CBA** » et en choisissant la ville où vous souhaitez consulter : <https://www.doctolib.fr/.../centre-de-sante-mobile-cba>

**Le calendrier prévisionnel est le suivant :**

<b>À EU : au centre O2S :</b> 49 route de Mancheville . En novembre : les 17, 24 . En décembre : les 1 <sup>er</sup> , 8, 11, 15, 2, 29	<b>À Mers-Les-Bains :</b> Salle Curie. . En novembre : les 19, 25. . En décembre : les 3, 9, 17, 23, 31	<b>Au Tréport : Maison des services</b> - rue de l'ancienne verrerie. . En novembre : les 21 et 28 . En décembre : les 5, 12, 19 et 26
--	--	---

Comme indiqué dans une édition précédente, Madame Sophie OUTURQUIN, infirmière diplômée en santé publique, vous propose un atelier de remise en mouvement \* ,

La date restante au calendrier annuel 2025 est le **vendredi 5 décembre, à la salle des fêtes de Woignarue - de 9 h à 11 h.**

**\* Ceci dans un but de prévention pour lutter contre la sédentarité et les complications qui en découlent.**

**Bonne ambiance assurée, n'hésitez-pas à rejoindre cette activité.**



**Pour toute inscription, veuillez contacter le : 07 88 08 97 27**

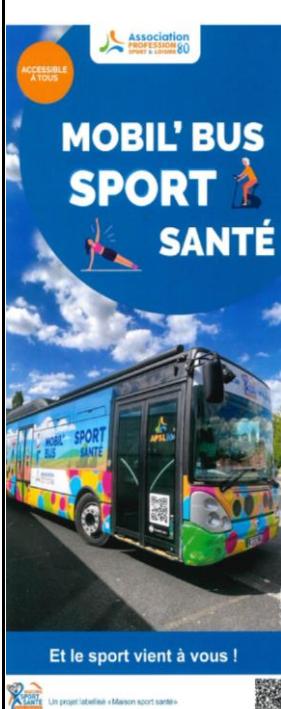


**25 personnes réunies**



**Chacun.e à son rythme**

**Animation par l'Association Profession Sport et Loisirs 80 – siège social Amiens -**



Pour rappel, cette association est présente dans notre commune **chaque jeudi, selon le calendrier suivant : en novembre : les 13, 20, 27.**

**Horaires :** de 9 h à 12 h découpés en 3 créneaux : de 9h à 10h, de 10h à 11h et de 11h à 12h.

**Lieu :** à proximité de la mairie.

**Moyens :** Mobil'Bus spécialement aménagé en salle de sport avec vélos classiques, vélo semi-allongé, espaces de renforcement musculaire, espaces de poulie thérapie, plateforme d'équilibre, espace de prévention et d'informations santé.

**. Encadrement par un personnel qualifié.**

**Capacité d'accueil de 5 personnes par heure soit 15 sur les 3 heures de la matinée du jeudi.**

**Coût de la séance par personne : 3 € à régler sur place**

**Publics cibles :** les personnes isolées, les personnes souhaitant reprendre une activité physique, les personnes atteintes d'une ou plusieurs pathologies.

**Pour en savoir plus : mairie de Woignarue : 03 22 30 74 53**

L'activité suivante, proposée par une habitante de Woignarue - coordonnées ci-dessous :

**Le chemin du Bien-être**

Certifiée en massage californien et massage Amma-assis je vous propose des massages bien-être relaxant pour femmes, enfants. Je vous reçoit chez moi dans ma caravane adaptée au bien-être ou je peux me déplacer à votre domicile.

Aide soignante dans le polyhandicap depuis plus de 20 ans je propose des massages adaptés aux personnes en situation d'handicap et personnes âgées.

Massage californien 60 euros 1 heure  
Massage Amma Assis 30 euros 30 minutes  
Massage Dos + bras + mains 40 euros 1 heure  
ou 20 euros 30 min  
Massage jambes entières + pieds 40 euros 1 heure  
ou 20 euros 30 min  
Massage du visage + cuir chevelu + épaules 40 euros 1 heure  
ou 20 euros 30 min

✉ [peggybibi@outlook.fr](mailto:peggybibi@outlook.fr)  
☎ 06.62.40.28.51  
⬇ [Le chemin du bien-être](#)

N° de Siren 943691923

## Des rendez-vous à noter sur vos agendas

Dimanche 9 novembre Loto des Pompiers –

Salle Charles Lecat –

Ouverture des portes à 13h30

Début des jeux à 14h30.

Nombreux lots et cartes cadeaux à gagner



## Mardi 11 Novembre 2025 : Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 + repas UNC



11h30	Rassemblement des Sociétés devant la salle polyvalente « Charles Lecat ». Défilé avec l'Harmonie Municipale, le Corps Local des Sapeurs-pompiers et la Section UNC.
	Dépôt de gerbe à la stèle des anciens combattants par l'UNC avec allocution par le président de l'association.
	Dépôt de gerbe de la commune et allocution au monument aux morts.
	Remise de médailles de l'UNC devant la Mairie.
12h45	Retour à la salle Charles Lecat, remise de distinction, distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur offert par la municipalité.
13h15	Buffet de l'UNC à la salle de répétition.

**Dimanche 16 : Repas des Aînés offert par la commune – Salle Charles Lecat**

**Samedi 29 : Sainte Cécile de l'Harmonie – Salle Charles Lecat**

## Décembre

**Vendredi 5 : Illuminations de Noël (18h30) + buvette des Parents d'élèves – vente de tartiflette**

**Samedi 6 : Téléthon – Lavage de voitures par les Pompiers**

**Samedi 13 : Sainte-Barbe des Pompiers – Salle Charles Lecat**

**Jeudi 18 : Repas de l'association des Aînés – Salle Charles Lecat**

**Samedi 20 : Distribution des colis aux Aînés (de 9 h à 13 h) – Mairie : Salle de réunion**

## À l'Etat civil des mois d'Août – Septembre - Octobre 2025

### Décès :

Monsieur Marcel MANCHUETTE, décédé à Woignarue, le 8 août, à l'âge de 73 ans.

Madame Louise LEDUCQ (née VATTRE), décédée à Woignarue, le 4 septembre, à l'âge de 97 ans

Madame Claudine COUBART (née PEIGNEUX), décédée à Abbeville, le 26 septembre, à l'âge de 98 ans

Monsieur Charles DENIS, décédé à Woignarue, le 13 octobre, à l'âge de 74 ans

Aux familles, aux proches des défunt, nous présentons nos sincères condoléances

## Le secrétariat de mairie est à votre disposition aux horaires habituels :

Téléphone : 03 22 30 74 53

Mail secrétariat : [mairiewoignarue@orange.fr](mailto:mairiewoignarue@orange.fr)

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00
<b>Mardi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Fermé
<b>Mercredi</b>	Fermé	Fermé
<b>Jeudi</b>	Fermé	Ouvert de 14h00 à 17h00
<b>Vendredi</b>	Ouvert de 8h30 à 12h00	Ouvert de 14h00 à 17h00

## Pour suivre en parallèle l'activité communale :

**Sur le site internet** : <https://www.woignarue.com>

**Sur la page Facebook** : <https://www.facebook.com/mairiewoignarue/>